



ATHÉNA OBJECTIF IMPACT JUILLET 2023

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL



Spirica

- 🔗 Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit »
- 🔗 Code ISIN : FR001400HS96
- 🔗 Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement anticipé)
- 🔗 Période de commercialisation : Du 18/05/2023 au 28/07/2023 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 28/07/2023
- 🔗 Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions
- 🔗 Placement financier destiné aux investisseurs de détail
- 🔗 Éligibilité : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽²⁾
- 🔗 Produit émis par SG Issuer⁽³⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(3) Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 02/05/2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 (code ISIN : CH1160682667). Le remboursement du produit « ATHENA OBJECTIF IMPACT JUILLET 2023 » est conditionné à l'évolution de cet indice calculé **en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an**. En cas de baisse de l'indice de plus de 50% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 50% (inclus) de l'indice par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,72%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 6,65%).

Un remboursement du capital à l'échéance si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽¹⁾. **Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.**

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (hors cas de remboursement anticipé) **et un remboursement du capital** possible chaque trimestre à partir du 8^{ème} trimestre, si à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽¹⁾, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial.

Un mécanisme de versement d'un coupon **inconditionnel de 1,90%, versé à l'issue de chacun des trimestres 1 à 7, quelle que soit l'évolution de l'indice depuis l'origine.**

Un objectif de gain fixe plafonné à 1,90% par trimestre écoulé depuis le début du trimestre 8 en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si le niveau de l'indice à l'échéance est supérieur ou égal à 80% de son niveau initial, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 7,72%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 6,65%.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, les montants investis sur des supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital. Ils ne sont pas garantis par l'assureur et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 28/07/2023 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « ATHENA OBJECTIF IMPACT JUILLET 2023 », soit 1000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 28/07/2023 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Le produit « ATHENA OBJECTIF IMPACT JUILLET 2023 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « ATHENA OBJECTIF IMPACT JUILLET 2023 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.



+ AVANTAGES

- À l'issue de chacun des trimestres 1 à 7, quelle que soit l'évolution de l'indice depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ un coupon de 1,90%.
- À l'issue des trimestres 8 à 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle⁽²⁾, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur récupère⁽¹⁾ alors l'intégralité de son capital initial majorée d'un gain de 1,90% par trimestre écoulé depuis le début du trimestre 8. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum est alors de 7,72% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 6,65%.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale⁽²⁾, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,90% par trimestre écoulé depuis le début du trimestre 8, soit une valeur de remboursement de 162,70% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors de 6,38%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 5,32%.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale⁽²⁾, l'indice a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial.

- INCONVÉNIENTS

- Un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance :**
 - Dans le cas où le produit « ATHENA OBJECTIF IMPACT JUILLET 2023 » n'a pas été remboursé par anticipation et où le niveau de l'indice a baissé à la date de constatation finale⁽²⁾ de plus de 50% par rapport à son niveau initial.
 - En cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement anticipé). Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 8 à 40 trimestres.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 7,72%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 6,65%).
- L'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 est un indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées). Le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 sera accélérée.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du produit « ATHENA OBJECTIF IMPACT JUILLET 2023 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -50%.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(3) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL

À l'issue des trimestres 1 à 7⁽¹⁾, quelle que soit l'évolution de l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de versement du coupon inconditionnel⁽¹⁾ :

Un coupon de 1,90%

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du trimestres 8 à 39, à chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, dès que le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ :

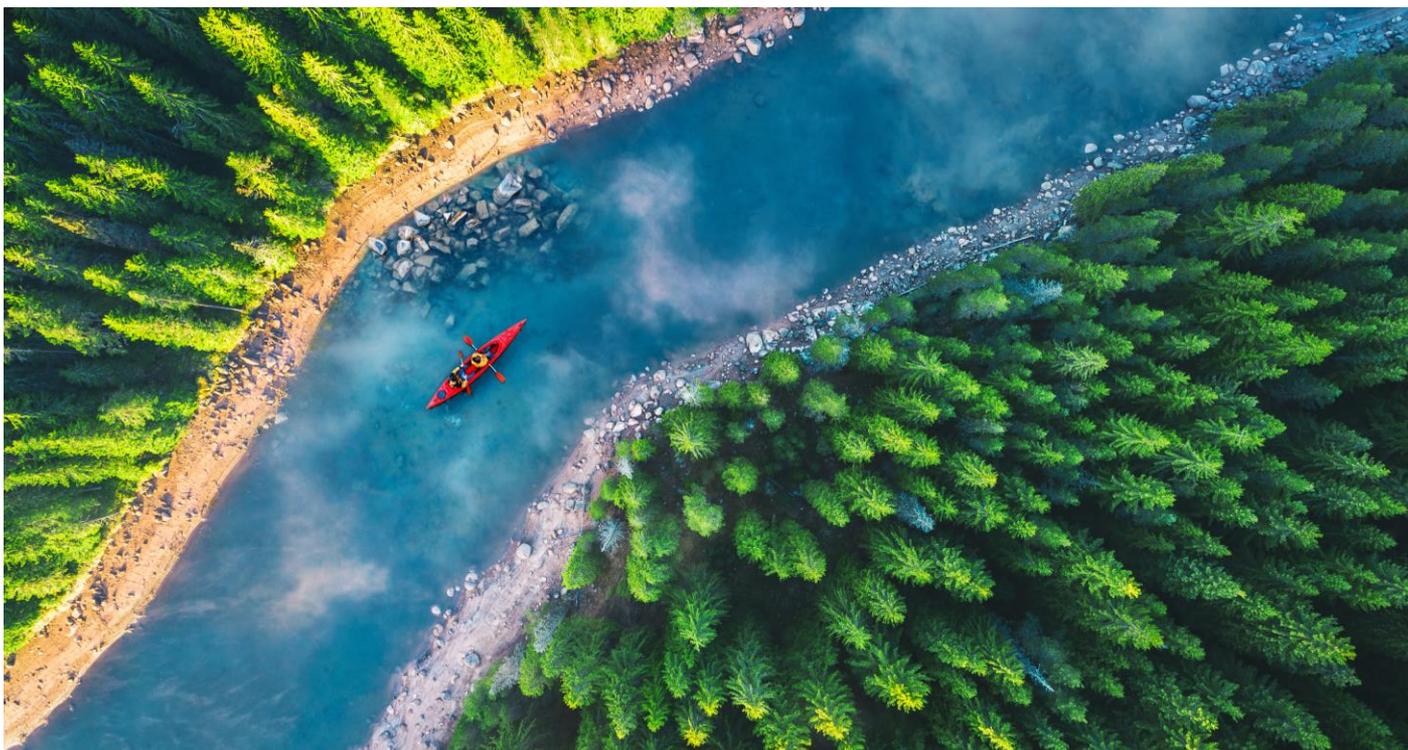
L'INTÉGRALITÉ DU
CAPITAL INITIAL



Un gain de 1,90% par trimestre écoulé depuis le
début du trimestre 8

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 7,72%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 6,65%)

Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le **produit continue**.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 28/07/2033), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son niveau initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 04/08/2033 :

**L'INTÉGRALITÉ DU
CAPITAL INITIAL**



1,90% par trimestre écoulé depuis le début du trimestre 8 **soit 62,70%**

(Taux de Rendement Annuel Brut de 6,38%⁽¹⁾, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 5,32%)

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'indice est inférieur à 80% de son niveau initial mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 04/08/2033 :

**L'INTÉGRALITÉ DU
CAPITAL INITIAL**

(Taux de Rendement Annuel Brut de 1,41%⁽¹⁾, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 0,40%)

CAS DÉFAVORABLE

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à 50% de son niveau initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 04/08/2033 :

**LA VALEUR FINALE⁽³⁾
DE L'INDICE**

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ inférieur à -5,26%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ inférieur à -6,21%)

**DANS CE SCÉNARIO,
L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE
EN CAPITAL À LA DATE DE
REMBOURSEMENT FINAL À
HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA
BAISSE ENREGISTRÉE PAR L'INDICE
PAR RAPPORT À SON NIVEAU DE
RÉFÉRENCE**

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

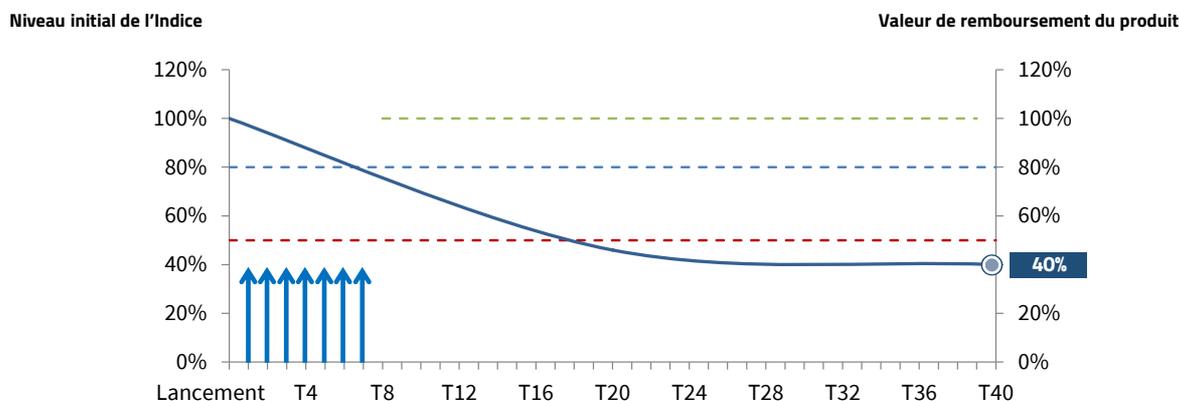
(2) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

(3) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

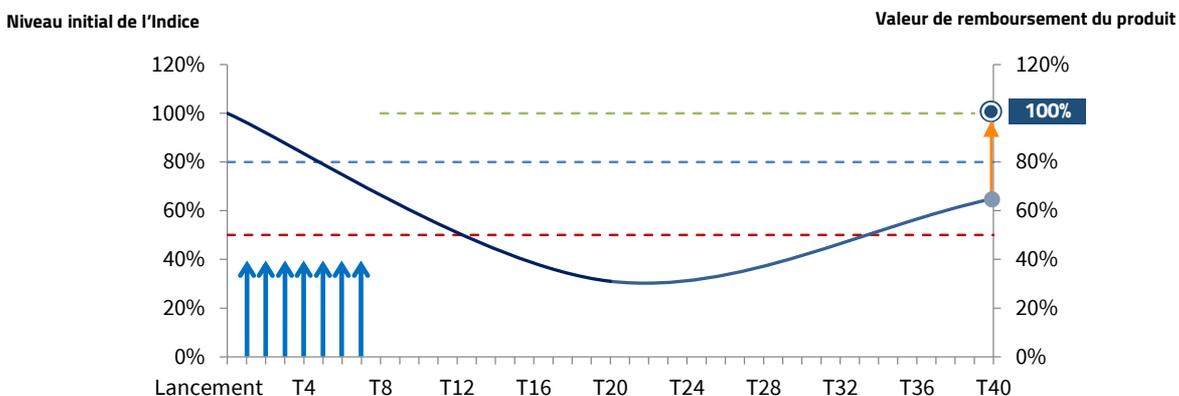
ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

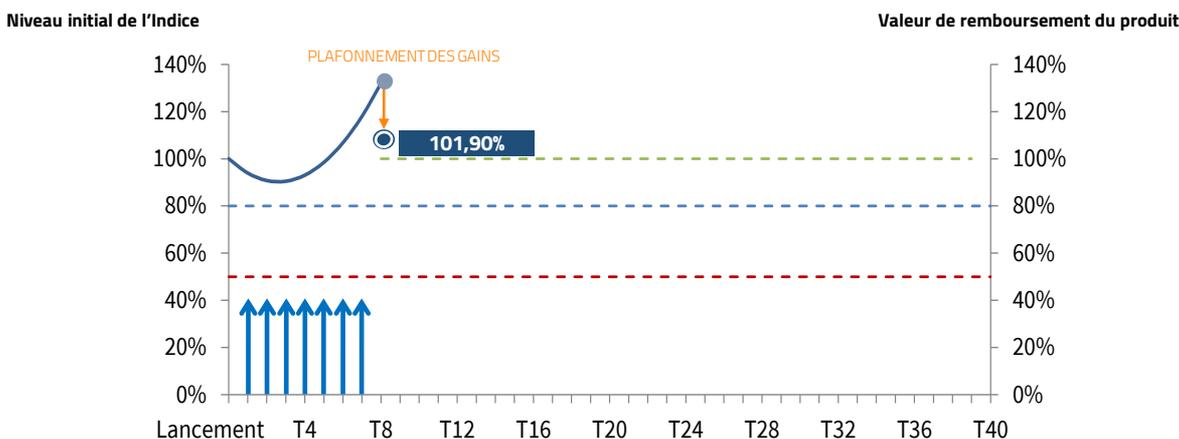
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME



SCÉNARIO FAVORABLE : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME



- Evolution du sous-jacent
- Valeur de remboursement du produit
- ↑ Versement du coupon inconditionnel (1,90% par trimestre)
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance (50% du niveau initial)
- - - Seuil de Remboursement Anticipé Automatique de 8^{ème} au 39^{ème} trimestre (100% du niveau initial)
- - - Seuil de versement du gain à l'échéance (80% du niveau initial)
- Performance finale de l'Indice

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

- À l'issue de chacun des trimestres 1 à 7, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, un coupon inconditionnel de 1,90%.
- À l'issue des trimestres 8 à 39, l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 est en baisse par rapport à son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, l'indice clôture en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial (soit -60% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors la Valeur Finale⁽²⁾ de l'indice, soit 40% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à -7,31%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -8,23%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -8,73% pour un investissement direct dans l'indice⁽⁴⁾.
- Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 50% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 50% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME

- À l'issue de chacun des trimestres 1 à 7, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ un paiement de coupon inconditionnel de 1,90%.
- À l'issue des trimestres 8 à 39, l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 est en baisse par rapport à son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 35% par rapport à son niveau initial et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité de son capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 1,41% ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 0,40%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -4,21% pour un investissement direct dans l'indice⁽⁴⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME

- À l'issue de chacun des trimestres 1 à 7, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 1,90%.
- À l'issue du 8^{ème} trimestre, l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 est en hausse par rapport à son niveau initial (soit +32% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est par conséquent activé.**
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,90% par trimestre écoulé depuis le début du trimestre 8, soit 101,90% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 7,72%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 6,65%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 14,72% pour un investissement direct dans l'indice⁽⁴⁾, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(3) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

(4) Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'indice est calculé hors frais, dividendes réinvestis dans l'indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50

L'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 est un indice de marché actions créé par STOXX Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par STOXX Limited.

L'univers d'investissement de l'indice est les sociétés françaises de l'indice EURO STOXX Total Market ESG-X⁽¹⁾ non impliquées dans les activités pétrolières et gazières non conventionnelles. Parmi les 120 plus grandes capitalisations boursières, l'indice sélectionne les 60 entreprises les mieux notées en termes de gestion des risques ESG par Sustainalytics. Il retient les 40 plus grandes capitalisations boursières et les pondère selon leur capitalisation boursière.

L'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points pour un cours de l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 à 1000 points (niveau de l'indice en date du 6 décembre 2021) est équivalent à un niveau de 343,29 points pour l'indice CAC 40® (pour un cours de l'indice CAC 40® à 6865,78 points à cette date). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice CAC 40® est en moyenne de 157,28 points par an sur les 10 dernières années (Source : Bloomberg - CACDI Index à fin 2022).

Un écart de 10 points équivalents pour l'indice CAC 40®, entre les dividendes versés et le prélèvement forfaitaire sur une année correspond à 0,15% d'écart de performance sur l'année entre l'indice à dividendes réinvestis net d'un prélèvement forfaitaire comme l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 et un indice standard équivalent dividendes non réinvestis comme le CAC 40® (pour un cours de l'indice CAC 40® à 6865,78 points au 6 décembre 2021).

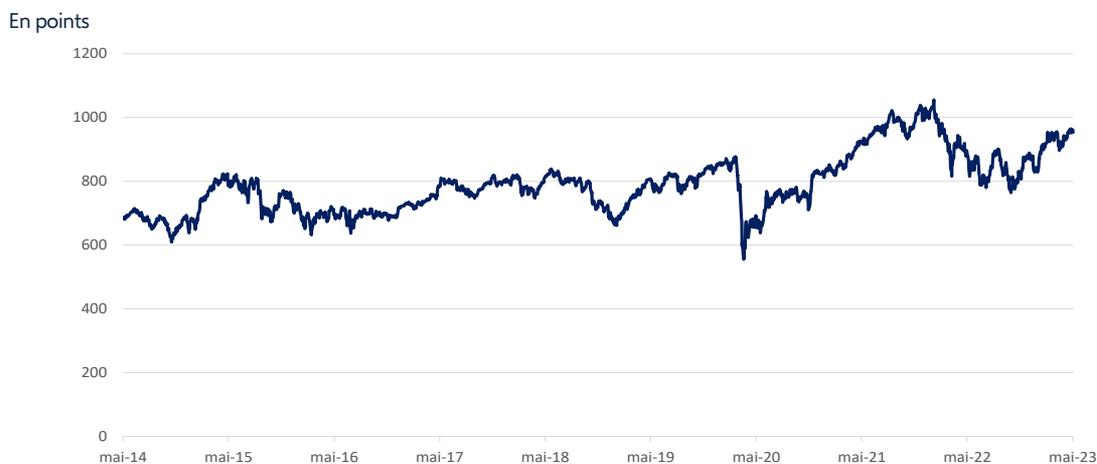
« ATHENA OBJECTIF IMPACT JUILLET 2023 » est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur des critères ESG et l'exposition de l'investisseur à la performance de cet indice ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent. «ATHENA OBJECTIF IMPACT JUILLET 2023 » ne constitue pas une obligation verte.

Le sous-jacent de ce produit prend en compte des facteurs ESG dans la sélection de ses composants. Il est rappelé aux investisseurs que ceci n'est pas une garantie de surperformance de l'indice sous-jacent et/ou du rendement financier du produit qui le référence. Dans la mesure où il existe une grande variété de facteurs ESG, les investisseurs sont invités à s'assurer que les facteurs pris en compte dans ce produit répondent à leurs attentes ESG.

Pour de plus amples informations sur l'indice, veuillez consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISXFREDP&searchTerm=ISXFREDP> ou alternativement des médias externes tels <https://www.zonebourse.com/cours/indice/ISTOXX-FR-ESG-40-DEC50-132655469>

⁽¹⁾Cet univers exclut les entreprises non-conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises impliquées dans le secteur du charbon thermique, le tabac, ou les armes controversées ; faisant l'objet de controverses environnementales ou sociales très sévères.

Evolution de l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 (simulée jusqu'au 06/12/2021) :



Performances cumulées

Indice iSTOXX®
France ESG 40
Decrement 50
(ISXFREDP index)
(évolution simulée
jusqu'au 06/12/2021)

1 an	8,36%
3 ans	40,17%
5 ans	16,81%
Depuis le 25/03/2014	42,41%

Source : Bloomberg, au 02/05/2023

— Évolution de l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 (évolution simulée jusqu'au 06/12/2021)

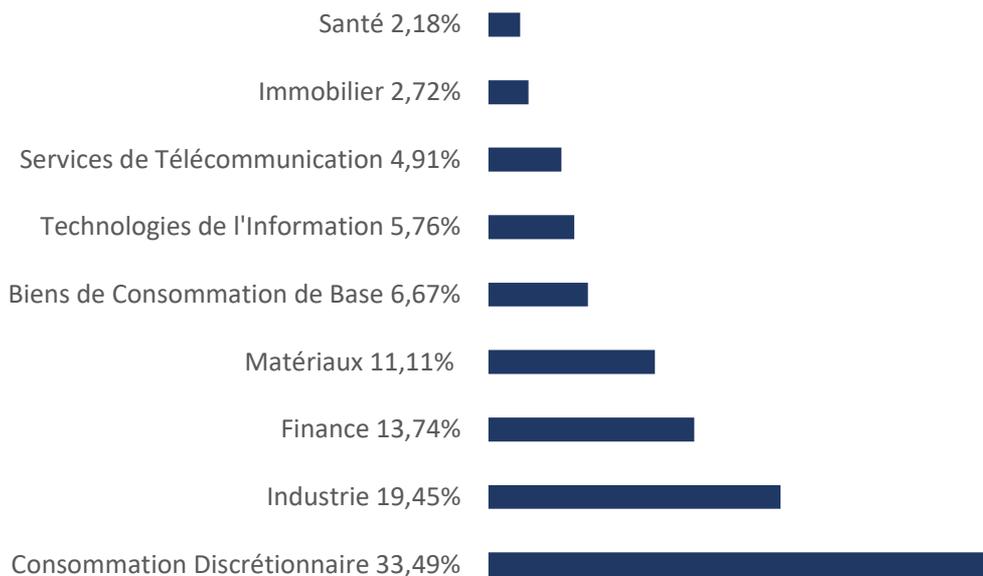
L'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 a été lancé le 06/12/2021. Toutes les données précédant le 06/12/2021 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

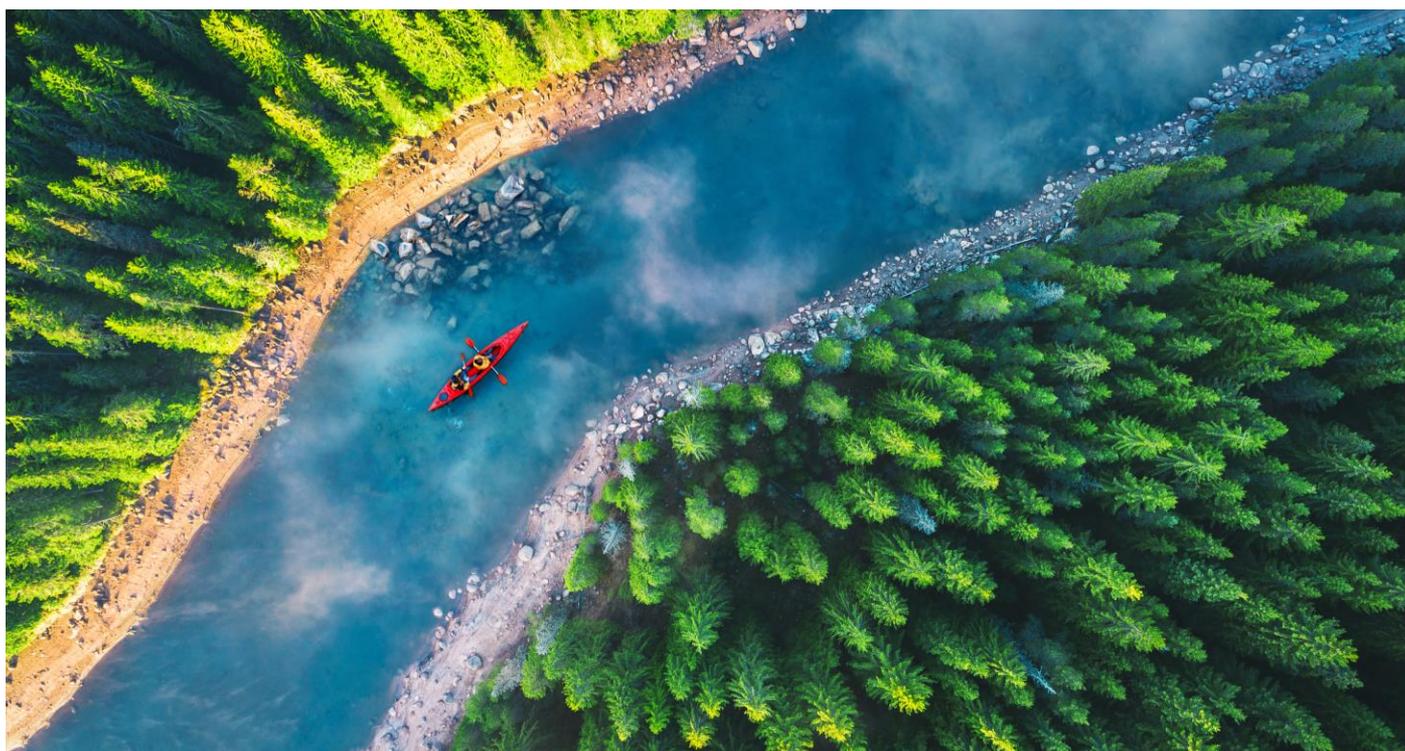
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg au 02/05/2023



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 02/05/2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FR001400HS96
Sous-jacent	Indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 (Code Bloomberg : ISXFREDP Index) calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au public	France
Protection du capital	Pas de protection du capital
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 18/05/2023 au 28/07/2023. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 28/07/2023. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement peut être différent
Date d'émission	18/05/2023
Date d'échéance	04/08/2033
Date de constatation initiale	28/07/2023
Dates de constatation trimestrielle	28/07/2025 ; 28/10/2025 ; 28/01/2026 ; 28/04/2026 ; 28/07/2026 ; 28/10/2026 ; 28/01/2027 ; 28/04/2027 ; 28/07/2027 ; 28/10/2027 ; 28/01/2028 ; 28/04/2028 ; 28/07/2028 ; 30/10/2028 ; 29/01/2029 ; 30/04/2029 ; 30/07/2029 ; 29/10/2029 ; 28/01/2030 ; 29/04/2030 ; 29/07/2030 ; 28/10/2030 ; 28/01/2031 ; 28/04/2031 ; 28/07/2031 ; 28/10/2031 ; 28/01/2032 ; 28/04/2032 ; 28/07/2032 ; 28/10/2032 ; 28/01/2033 ; 28/04/2033 ; 28/07/2033
Dates de paiement des coupons inconditionnels	06/11/2023 ; 05/02/2024 ; 07/05/2024 ; 05/08/2024 ; 04/11/2024 ; 04/02/2025 ; 06/05/2025
Dates de remboursement anticipé automatique	04/08/2025 ; 04/11/2025 ; 04/02/2026 ; 06/05/2026 ; 04/08/2026 ; 04/11/2026 ; 04/02/2027 ; 05/05/2027 ; 04/08/2027 ; 04/11/2027 ; 04/02/2028 ; 08/05/2028 ; 04/08/2028 ; 06/11/2028 ; 05/02/2029 ; 08/05/2029 ; 06/08/2029 ; 05/11/2029 ; 04/02/2030 ; 07/05/2030 ; 05/08/2030 ; 04/11/2030 ; 04/02/2031 ; 06/05/2031 ; 04/08/2031 ; 04/11/2031 ; 04/02/2032 ; 05/05/2032 ; 04/08/2032 ; 04/11/2032 ; 04/02/2033 ; 05/05/2033
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération moyenne annuelle maximum de 1,5% des titres effectivement placés (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres). Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 18/05/2023 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, FINALYSE

AVERTISSEMENT

FACTEURS DE RISQUE

RISQUE RELATIF À L'INFLATION SI LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ACTUEL CARACTÉRISÉ PAR UN NIVEAU D'INFLATION ÉLEVÉ PERDURAIT TOUT AU LONG DE LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT, LE RENDEMENT « REEL » DU PRODUIT, CORRESPONDANT À SON RENDEMENT AUQUEL EST SOUSTRAIT LE TAUX D'INFLATION, POURRAIT ÊTRE NÉGATIF.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Le produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 16/05/2023, se rattachant au prospectus de base en date du 13 juin 2022, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme+d%E2%80%99%C3%A9mission+de+titres+de+cr%C3%A9ance_13.06.2022 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FR001400H596 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Le prospectus de base devrait être renouvelé au plus tard le 12/06/2023. La date exacte de ce nouveau prospectus de base n'est pas connue au jour de la rédaction de cet avertissement et dépendra du visa délivré par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Les investisseurs sont donc également invités à se reporter à la section facteurs de risque et informations sur l'émetteur et le garant du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site prospectus.socgen.com

AUTRES RISQUES

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

AVERTISSEMENT

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrement : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Avertissement de l'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 : L'indice iSTOXX® France ESG 40 Decrement 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.** Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement automatique anticipé. Les Contrats d'Assurance Vie ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le contrat.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien :

<https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>



Spirica (filiale à 100 % du Crédit Agricole Assurances),
SA au capital social de 231 044 641,08 euros, entreprise régie par le code des assurances,
RCS Paris n°487 739963,
16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris.

02/05/2023